



Conduite en état d'ivresse et immigration

Par **Thib0**, le **21/02/2014** à **01:41**

Bonjour,

je suis présentement en train de faire une demande de permis de travail pour le canada et ceux ci me demandent si j'ai déjà commis, été arrêté ou été condamné d'une infraction pénale.

Or il y a 2 ans j'ai eu une contravention pour un taux d'alcoolémie compris entre 0.5 et 0.79 grammes/litres.

J'aurais aimé savoir si ce type de délit était mentionné dans les casiers judiciaires ou si il ne constitue pas une "infraction pénale" ?

Merci beaucoup pour votre aide,

Cordialement, Clerc Thibaut